

Rembarquement des troupes de l'Isle de France Le 7 mars 1772 – Desroches répond à Poivre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30, f°217

C'est à la fin du présent document que le gouverneur Desroches justifie sa prose, non pas directement, mais en parlant d'un autre document, un journal :

« Je n'ai fait ce supplément de journal que pour répondre à un mémoire daté de ce jour que m'adresse M. Poivre, et dans lequel on ne voit que des sophismes et des assertions fausses, et aucune détermination à prendre un parti raisonnable. »

Il parle là du journal que l'on trouvera dans notre documentation (=>Février-mars 1772), et qui a donc été écrit pour se défendre des accusations de l'intendant. Mais c'est également pour le même motif, c'est-à-dire en réponse au courrier de Poivre du 7 mars que Desroches a rédigé le texte qu'on lira ci-dessous.

Quant à cette lettre (Poivre à Desroches du 7 mars), cause de tant de littérature de la part du gouverneur, on trouvera sa copie dans la base documentaire (=> 7 mars 1772 - lettre de Poivre à Desroches, et quelques autres).

Détail particulier de ce qui s'est passé depuis le 14 février jusqu'au 7 mars 1772, par rapport à l'embarquement des troupes

Le 14 février 1772, j'ai reçu au Port-Louis les ordres du Roi pour renvoyer en Europe le régiment Royal-Comtois et celui de Clare.

Je n'ai pu ce jour-là voir M. Poivre que le temps nécessaire pour décacheter nos paquets communs qui n'ont été apportés à terre qu'à sept heures du soir par un officier du navire *le Boynes*.

Dès le 15 j'ai dressé avec M. Poivre, en présence de M. le Ch. de Méade, l'état des bâtiments qui peuvent être employés au transport des troupes.

Je voulais réserver le vaisseau *le Mars* et même la flûte *l'Ambulante* pour le régiment Royal-Comtois, comme le plus ancien. Mais M. Poivre a insisté particulièrement pour *le Mars* et ensuite pour *l'Ambulante*, et a voulu qu'on y embarquât le régiment de Clare, alléguant que ces deux vaisseaux étaient alors tout prêts, et les premiers en état de partir.

Cette raison était déterminante puisque l'on ne pouvait se dispenser de vider les casernes et la ville du Port-Louis avant que de recevoir un surcroît de troupes qui aurait affamé la ville et qui n'aurait pas pu être logé.

D'ailleurs le régiment Royal-Comtois étant distribué dans six cantonnements différents, l'un au centre, et les cinq autres à la circonférence de l'île, et les bagages des cinq quartiers qui sont à la côte ne pouvant venir que par la mer, il fallait combiner cette opération accessoire et essentielle avec l'embarquement général du régiment.

D'ailleurs Sa Majesté a donné des ordres formels pour la distribution des détachements à embarquer et pour l'ordre à suivre dans le commandement de chacun de ces détachements.

D'après cela un militaire, et j'ose le dire quelqu'un d'aussi rompu que moi à ces mouvements, ne pouvait pas entamer une besogne aussi importante sans y mettre l'ordre et la décence convenable.

Aussi ai-je employé la journée du 16 et du 17 à expédier les ordres nécessaires.

Le 16, je remis à M. Steinauer tout ce qui avait rapport à l'embarquement du régiment de Clare et un tableau général de toute l'opération. Cela fut accompagné d'une défense de retirer le régiment Royal-Comtois en tout, ni en partie des cantonnements que lorsque celui de Clare serait entièrement embarqué.

Je remis à M. Steinauer les ordres d'embarquement avec la date en blanc, parce que M. l'Intendant ni le commandant du port, n'étaient point en état de déterminer le jour où chaque bâtiment serait prêt.

Le 17 et le 18, je rendis un compte très succinct à M. de Boynes et à M. le Marquis de Monteynard de toute cette besogne. Et *le Curieux* partit le 18. Le lendemain 19 *la Thétis* mit à la voile, et je la chargeai de nouveaux paquets.

Je restai encore au port jusques au jeudi 20, que je partis à 8 heures du soir pour me rendre au Réduit afin d'en retirer tous mes papiers et de pouvoir vider entièrement cette habitation pour la livrer convenablement à M. de Ternay au moment de son arrivée.

J'employai les journées du 18, du 19, et du 20 à accélérer et presser par moi-même les travaux du port.

Je revins le 26 au soir, et je fus fort surpris d'apprendre que l'on avait embarqué une seule compagnie du régiment de Clare sur la flûte *l'Ambulante*, sans m'en rendre compte, car d'ailleurs je ne pus qu'en approuver le choix lorsque l'on me dit que c'était pour prêter des bras à cette flûte et pour hâter son départ. J'ai su depuis que, surcroit d'irrégularité, on n'y avait pas embarqué des vivres pour un seul repas.

Je ne pensai pas de même quelques heures après, lorsque j'appris à 9 heures du soir que l'on avait enjoint à la compagnie de M. le Ch. de Latour du régiment Royal-Comtois (1^{er} ou second factionnaire) d'abandonner le poste où je l'ai placée depuis le 1^{er} de juin de l'année dernière, et de venir au port le lendemain matin pour s'embarquer le 27 ou le 28 sur le vaisseau *le Jason*.

Il n'y a eu que ma considération pour l'âge et la place de M. de Steinauer qui ait pu m'empêcher de le punir pour une désobéissance aussi formelle à mes ordres, et un attentat aussi marqué contre l'autorité dont je suis revêtu. J'ai su depuis, que cela avait été concerté par M. de Lamotte et M. Poivre ; ce dernier ainsi que M. Steinauer se laissant mener en toute occasion par l'esprit brouillon du premier.

J'ai envoyé sur le champ porter un contre-ordre à M. le Ch. de Latour, et j'ai envoyé un aide-major prier M. Steinauer de révoquer celui qu'il avait donné.

Cependant j'ai appris que l'on employait toute sorte de moyen pour empêcher le départ du vaisseau *le Mars* et de *l'Ambulante*.

J'apprends aujourd'hui 7 de mars, que la véritable raison de toutes ces manœuvres sourdes, est que M. Poivre a oublié de s'occuper des subsistances depuis six mois que nous avons ordre d'y songer ; et quoique je n'ai pas cessé de le tenir éveillé sur cette partie, il n'est cependant que trop vrai qu'en y comprenant le biscuit fait hier et aujourd'hui, et par conséquent hors d'état d'être embarqué avec sûreté, il n'y a pas de quoi fournir à un bataillon seulement pour aller au Cap.

Je n'ai fait ce supplément de journal que pour répondre à un mémoire daté de ce jour que m'adresse M. Poivre, et dans lequel on ne voit que des sophismes et des assertions fausses, et aucune détermination à prendre un parti raisonnable.

Je crois qu'à la fin, malgré les lettres dures que j'ai reçues, par lesquelles tout détail de finances et de subsistances m'est interdit, je serai obligé de prendre un parti pour sauver les troupes et les bâtiments du Roi. Car enfin puis-je tout laisser périr. Il faut convenir que ma situation est bien cruelle.

A l'Isle de France le 7 mars 1772.

Le Ch. Desroches

* * *